

### Services sur place :

assistance médicale, parkings de proximité, vestiaires et douches, buvette et restauration.

### Les résultats

Les classements scratch et par catégorie, féminins et masculins, seront affichés dès l'arrivée des coureurs.

L'engagé(e) accepte la publication de son résultat sur le site internet des communes de Ligugé et de Smarves et sur la presse quotidienne régionale.

### Cadeaux et récompenses

Un lot offert aux 200 premières inscriptions.

Récompenses aux 3 premières/3 premiers du classement scratch, à la première/au premier de chaque catégorie d'âge.

Trophée Isabelle Dallet remis à la première féminine du 10 km.

### Droit à l'image :

Le participant accepte que l'organisateur utilise d'éventuelles images de la manifestation, quelle que soit la forme.

# FOULÉES DE LA PLAGE

ORGANISÉES PAR



ET



AVEC LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES



# FOULÉES DE LA PLAGE

Plan d'eau de la Filature - Ligugé/Smarves



**SAMEDI 23 JUIN 2018**

**15h30 : courses enfants**

Inscription sur  
[www.liguge.fr](http://www.liguge.fr)  
et [www.smarves.fr](http://www.smarves.fr)

**Courir pour l'association**

**trisonomie**  
DEUX  
SÈVRES

**18h : 5 et 10 km**

Inscription en ligne sur  
[event.dag-system.com](http://event.dag-system.com)

# BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL FOULEES DE LA PLAGE SAMEDI 23 JUIN 2018

Inscription en ligne ou par courrier (voir adresses sur règlement) jusqu'au **jeudi 21 juin**  
Inscription sur place et retrait du dossard **samedi 23 juin**, de **15h à 17h30**

Distance choisie

- 5 km (naissance en 2004 et avant\*)  
 10 km (naissance en 2002 et avant\*)

N° dossard

Nom ..... Prénom .....

Femme  Homme  Année de naissance .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Je joins obligatoirement :

**Un chèque de 7 €** à l'ordre de "Fil d'animation de Ligugé"  
(4 € reversés à l'association Trisomie 21 des Deux-Sèvres)

La copie de la **licence sportive** liée à la course à pied en compétition

N° de licence en cours de validité .....

Club .....

A défaut un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an

Par le présent engagement je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la compétition et je déclare l'accepter sans restriction.

Date

Signature

(\*du responsable légal pour un mineur, précédée des nom et prénom)

## REGLEMENT

L'association "Fil d'Animation de Ligugé" organise les Foulées de la plage le samedi 23 juin 2018

Fil d'animation de Ligugé  
Secrétariat des associations  
Place Pannonhalma 86240 Ligugé  
Téléphone : 05 49 55 97 19

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une assurance.

**La course se déroule sur les communes de Ligugé et Smarves** sur 2 distances à choisir le jour de l'inscription :

- 5 km (naissance en 2004 et avant), 60 % route et 40 % chemin,
- 10 km (naissance en 2002 et avant), 40 % route et 60 % chemin.

Départ à 18h du plan d'eau de la filature à Ligugé.

Rafrâichissement et ravitaillement complet sur les parcours et à l'arrivée.

Chaque participant(e) sera muni(e) d'une puce électronique intégrée au dossard, à remettre obligatoirement à l'arrivée de la course. Prévoir des épingles à nourrice.

**La participation aux Foulées de la plage est soumise aux conditions suivantes :**

- Présentation obligatoire d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée.
- A défaut production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.
- Pour les mineurs, une autorisation du responsable légal est exigée.

### Engagement

Le droit d'inscription est de 7 € dont 4 € seront reversés à l'association Trisomie 21 des Deux-Sèvres.

Inscription recommandée en ligne :

**<http://event.dag-system.com>, jusqu'au jeudi 21 juin 2018**

Inscription par courrier au Fil d'animation de Ligugé jusqu'au jeudi 21 juin 2018 (date de réception).

Tout engagement est personnel et définitif : il ne peut pas faire l'objet de remboursement.

Inscription possible sur place, samedi 23 juin de 15h à 17h30.

Retrait du dossard sur place, samedi 23 juin de 15h à 17h30.

### Sécurité

- Des signaleurs seront positionnés tout le long des parcours.
- Les chiens ne sont pas admis pour la course.